

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 27 janvier 2017

Membres présents : 12 – Membres excusés : 03 - Procurations : 03 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 27 janvier 2017 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 29 décembre 2016.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. *Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe au 1^{er} février 2017*

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe au 1^{er} février 2017 en vue de déposer un dossier d'avancement de grade à l'ancienneté auprès de la Commission Administrative Paritaire pour Madame Anna-Maria GESSA.

2. *SEMERAP : Projet de convention de balayage*

Accord unanime pour autoriser le maire à signer une convention de balayage avec la SPL SEMERAP pour une longueur de voirie de 18,472 km, à raison de deux passages par an, pour un prix de 1 470 €. Signée pour une période de 5 ans, cette convention sera résiliable chaque année, deux mois avant la date d'échéance.

3. *Opération Salle Polyvalente : choix du prestataire pour la fourniture du gaz*

Suite aux résultats d'une consultation auprès des fournisseurs de gaz, Primagaz est désigné à l'unanimité pour assurer l'installation de la cuve et la fourniture en gaz propane de la Salle Polyvalente. M. le maire est autorisé à signer le contrat pour une durée de 5 ans.

4. *Demande d'achat d'un bien de section à Tazenat par M. et Mme LAGAND*

Suite à la demande de plusieurs électeurs de la Section de Tazenat, la liste des électeurs de la Section de Tazenat a été modifiée. Le résultat de la consultation et la procédure en cours sont annulés et il est proposé aux riverains du village d'initier une nouvelle demande en concertation.

5. *Demande de subvention de l'école pour une classe découverte*

Accord unanime pour attribuer à l'école une subvention de 1 000 € pour aider au financement d'une classe découverte à l'île d'Oléron.

6. *Demande de subvention exceptionnelle des « Ans Foirés »*

Accord unanime pour attribuer à l'Association « Les Ans Foirés » une subvention de 500 € pour l'organisation de la Foire Agricole de Charbonnières-les-Vieilles.

7. *SIEG : complément à l'Eclairage Public aux Chartres*

Unanimité pour approuver le projet de complément d'éclairage public aux Chartres pour un montant de 3 440 € HT, donnant lieu à une participation communale de 1 720,18 €, écotaxe comprise.

8. *Devis complémentaire pour le mur de soutènement à Laisles*

Accord unanime pour la réalisation d'un seuil de protection pour le mur de soutènement renforcé à Laisles, par l'entreprise Damien MONTEIL pour un montant de 545 € HT.

9. *Ouverture de crédits d'investissement pour 2017 avant le vote du budget*

Unanimité pour l'ouverture de crédits d'investissement pour 2017 avant le vote du budget à hauteur de 21 700 €.

10. *Demande de retrait du SMAD des Combrailles de la Commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze*

Le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande de retrait du SMADC de la commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze.

11. Transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité

Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU à l'intercommunalité.

12. Avis sur le PLU de Saint-Angel

A l'unanimité, avis favorable au le PLU de Saint-Angel.

Questions diverses

- a. Le maire présente le tableau des représentants de la commune aux diverses commissions communautaires
- b. Le maire fait ensuite part d'un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Montcel, sur un emplacement proche du village de La Tour Serviat. Le dossier est en cours d'étude.
- c. La fibre optique devrait faire son apparition sur le bourg de Charbonnières-les-Vieilles fin 2017, et dans les villages fin 2018. L'entreprise CIRCET, agréée par la Région Auvergne Rhône-Alpes et les Départements formant la Régie, est en charge de cette étude. M. le maire souligne l'importance de l'attribution de noms et de numéros de rues dans les villages dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique.
- d. Une demande sera faite en ligne pour envisager de déplacement d'un poteau téléphonique au droit du Four banal de Laligier. Au vu du coût, le conseil municipal prendra la décision ultérieurement.
- e. La population légale au 1^{er} janvier 2017 atteint 1052 habitants en terme de population municipale, et 1068 habitants en terme de population totale.